

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2010
A 20 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 17 MARS 2010**

Séance : 03 / 2010

13 conseillers présents

Absente : Mademoiselle Evelyne PAGES

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2010 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 / 2010 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 03 / 2010 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 03 / 2010 / 04- * - Réhabilitation du Hangar Acceptation de la subvention DGE
- 03 / 2010 / 05- * - Renonciation à la Subvention DDJS
- 03 / 2010 / 06- * - Information concernant la subvention FARDA
- 03 / 2010 / 07- * - Compte-rendu aux différents syndicats
- 03 / 2010 / 08- * - Questions diverses

03 / 2010 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Stéphanie GALLANT se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

03 / 2010 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres du conseil s'il y a des remarques quelconques sur le compte-rendu de la réunion du 1er mars 2010.

Monsieur Franck ASSELINEAU souhaite intervenir concernant le propos qui lui a été attribué et diffusé dans toute la commune au travers du compte-rendu succinct concernant l'attribution des subventions aux associations. Selon lui, la rédaction de ce passage, maladroit et trop brève, n'exprimait pas exactement ses attentes et pouvait créer des ambiguïtés dans la pensée des lecteurs du compte-rendu et attiser des polémiques au sein des associations.

Monsieur ASSELINEAU souhaite donc expliquer et éclaircir ses intentions réelles. Monsieur ASSELINEAU était absent à la dernière réunion de conseil mais avait donné pouvoir à Monsieur Patrice THOUILLET et l'avait chargé de communiquer ses souhaits à savoir que les deux associations Amicale Laïque et Comité des Fêtes reçoivent la même subvention, le fait est qu'elles avaient travaillé en commun pour les fêtes de Noël, ce que Monsieur THOUILLET a bien exprimé.

Ce qu'entendait réellement par là Monsieur ASSELINEAU, c'est que chaque association de la commune doit percevoir une subvention de façon justifiée, en fonction du bilan de ses réalisations et de ses objectifs, d'un programme établi qu'elle présente à la commune. L'Amicale Laïque et le Comité des Fêtes étant parmi les plus importantes associations qui créent l'animation dans la commune et touchent le plus large public, au travers de leurs différentes fêtes tout au long de l'année, dont l'Arbre de Noël réalisé en commun, il semblait normal et justifié à Monsieur ASSELINEAU que ces deux associations reçoivent un montant de subvention en conséquence. Non pas une somme identique mais une somme calculée en fonction de leurs réalisations et besoins.

Monsieur THOUILLETZ ajoute que la détermination des subventions des associations doit se faire aussi sur des projets élaborés par les associations et non pas seulement sur des bilans financiers. Ces projets peuvent être des innovations ou également une continuité des projets de l'année d'avant.

Monsieur ASSELINEAU souhaite encourager les associations à s'unir et s'entraider pour animer le village. Il souhaite d'ailleurs profiter de l'occasion qui lui est faite pour remercier les personnes qui ont assisté à la dernière manifestation de l'Amicale laïque, à savoir le carnaval qui a eu lieu samedi 24 Mars.

Monsieur WALLE pense que beaucoup des membres n'avaient pas interprété ainsi les propos rapportés par Monsieur THOUILLETZ. Il propose que dès l'année prochaine, les montants des subventions attribuées aux associations soient décidés en réunion de commission Finances de façon à encore pouvoir les ajuster avant le vote en réunion de conseil municipal.

Ce point ayant été éclairci, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

03 / 2010 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique qu'il n'y a eu qu'une seule délégation du maire. Celle-ci concerne la signature du contrat de vérification des installations de paratonnerres pour un montant annuel de 113,00 €.

03 / 2010 / 04- * - Réhabilitation du Hangar Acceptation de la subvention DGE

Monsieur le Président rappelle pour mémoire qu'une délibération avait été prise au cours de la réunion du 12 Novembre, autorisant Monsieur le Maire à faire différentes demandes de subvention pour la réhabilitation du hangar : DDJS pour un montant de 120 000 €, la DGE pour 92 500 €, le FARDA, la CAF, la Réserve parlementaire et Artois Comm.

Par courrier en date du 26 Février 2010, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a bien voulu nous aviser que le dossier DGE relatif à la réhabilitation du hangar était retenu pour un montant de 92 500 €.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette subvention.

03 / 2010 / 05- * - Renonciation à la Subvention DDJS

Etant donné l'obtention de la subvention DGE pour un montant de 92 500 € par courrier en date du 26 Février 2010, Monsieur le Président informe les membres qu'à la demande de la

Préfecture, la commune doit renoncer à la demande de subvention à la DDJS, les deux subventions ne pouvant être cumulées. Le plan de financement de la réhabilitation du hangar qui a été envoyé pour la demande de subvention DGE mentionnait les 2 subventions dans l'hypothèse où l'une ou l'autre était refusée.

Monsieur le Président informe également les membres qu'il a rencontré Madame BATAILLE de la CAF d'ARRAS. Il lui a remis en mains propres le dossier de demande de subvention auprès de la CAF en demandant la prise en charge de 50 % du montant des dépenses éligibles au lieu des 40% initialement prévus du fait de l'impossibilité de prétendre à la subvention DDJS.

Toutefois, il rencontrera demain Monsieur DELPORTE de la DDJS pour envisager de monter un dossier de demande de subvention concernant l'accessibilité de la salle de sport. Ce sera un dossier à constituer avant fin avril et qui nécessitera donc une nouvelle délibération.

Enfin Monsieur le Président rappelle qu'il a également envoyé deux dossiers de demande de subvention auprès de Monsieur FARDEL concernant la sécurité des communes de moins de 2000 habitants et du produit de répartition des amendes de police. Ces subventions seraient affectées à la mise en sécurité de la place et des abords du hangar.

Monsieur le Président demande donc aux membres l'autorisation de modifier le plan de financement et de l'adresser ainsi à la Préfecture :

Dépenses		Ressources	
Travaux	300 000,00 €	<u>Subventions attendues</u>	
Etudes/ Maîtrise d'œuvre/ Coordination	70 000,00 €	DGE 25%	92 500,00 €
		FARDA	22 500,00 €
		RESERVE PARLEMENTAIRE	10 000,00 €
		ARTOIS COMM	20 000,00 €
		CAF	54 930,77 €
		Sous total	199 930,77 €
		<u>Autofinancement</u>	
		Emprunts	90 000,00 €
		Fonds propres	80 069,23 €
TOTAL HT	370 000,00 €		370 000,00 €

A l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord.

03 / 2010 / 06- * - Information concernant la subvention FARDA

Monsieur le Président informe les membres qu'il va constituer une demande de subvention supplémentaire de 2500 € auprès du FARDA (ARTOIS COMM). Pour le mois de septembre, il faudra constituer un dossier détaillant tous les matériaux utilisés pour la réhabilitation du hangar et concernant les économies d'énergies.

03 / 2010 / 07- * - Compte-rendu aux différents syndicats

ARTOIS COMM Comité Assainissement :

Monsieur le Président informe les membres qu'il a assisté à cette réunion dont l'objet était la prise en compte des demandes des communes en matière de zonage d'assainissement collectif.

Pour mémoire, il rappelle que la commune, par courrier du 21 Septembre 2009 a demandé à ARTOIS COMM de prendre en compte la rue de Loisne ainsi que le centre du village jusqu'au cimetière.

Toutes les demandes des communes ont été validées mais les travaux seront échelonnés sur les 10 ans à venir. Seule Neuve-Chapelle a exigé la totalité du zonage de son territoire, ce qui repousse l'échéance à 30 ans.

L'échéance de 10 ans paraît raisonnable et réaliste. L'avancée du projet sera fonction des subventions de l'Agence de l'eau et de la nouvelle loi sur la programmation de l'eau.

Pour information, Artois Comm dépense chaque année 31 Millions d'euros en extension et rénovation du réseau d'assainissement.

Au cours de cette réunion a également été évoquée l'harmonisation du prix de l'eau en collectif et non collectif fixé à 1,60 €.

Enfin, au cours de cette réunion Monsieur le Président a également obtenu des informations concernant la possibilité pour certains particuliers de bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement individuel. Ceci n'est valable que pour les maisons de plus de 5 ans et qui ne sont pas reprises dans le zonage d'assainissement collectif. La subvention s'élèverait à 40% du montant des travaux plafonnés à 8000,00 €. Il est également possible d'obtenir des avantages auprès de l'ANAH, des Allocations familiales et d'obtenir un prêt à taux zéro.

Pour information, 32 habitations sur la commune auraient une installation non conforme avec rejet direct au fossé. Artois Comm prévoit la signature d'une convention avec les propriétaires pour une mise aux normes dans les 4 ans à venir.

Artois Comm Bureau communautaire :

C'est également Monsieur le Président qui a assisté à cette réunion dont l'objet était le devenir de la compétence hydraulique, ce qui concerne les syndicats tels que le SIPAL, le SIAAAH... ARTOIS COMM a soulevé la possibilité de supprimer ces syndicats pour une simplification et une unicité de compétence pour l'entretien des cours d'eau. Les membres de ce bureau traiteront prochainement ce sujet. Monsieur le Maire de FESTUBERT est intervenu pour s'opposer à cette éventualité, précisant que ces syndicats apportent entièrement satisfaction par leur compétence et leur réactivité.

Monsieur WALLE profite de l'occasion pour informer les membres qu'il a obtenu une baisse de 1000,00 € des cotisations du SIPAL pour la commune.

SICLA

Monsieur DELAYEN demande si la commune a obtenu des renseignements concernant les demandes de dérogation vers le collège de l'Alloeu de LAVENTIE.

Quelques parents d'élèves qui s'étaient présentés au proviseur de LAVENTIE ayant reçu un refus catégorique, Monsieur THOUILLET a pris contact avec l'inspection académique qui lui a confirmé que les demandes de dérogations seraient traitées comme chaque année.

Monsieur ASSELINEAU indique qu'il a reçu le matin même les formulaires de demandes de dérogation et qu'elles sont à renvoyer en Avril.

Monsieur le Président indique qu'il était trop tôt dans l'année pour pouvoir se prononcer sur les places disponibles étant donné que les passages en 6ème et les redoublements n'étaient pas encore définis.

Monsieur ASSELINEAU en vient à envisager la démission du SICLA au vu des différences qui sont faites dans le traitement des demandes de dérogation selon les communes.

03 / 2010 / 08- * - Questions diverses

Subvention USEP

Monsieur le Président souhaite revenir sur la question des subventions aux associations. Il a reçu un courrier de Monsieur le Directeur demandant une subvention pour l'USEP. La demande avait été faite avant le vote des subventions aux associations, mais Monsieur le Président a oublié de l'intégrer dans la liste des demandes de subvention. Elle n'a donc pas été inscrite au budget. Toutefois une somme de 150 € avait été attribuée à l'association La Joie de Vivre qui a volontairement renoncé à sa subvention.

Monsieur le Président propose donc aux membres d'attribuer à l'USEP la somme correspondante

Monsieur ASSELINEAU profite de l'occasion pour solliciter toute personne pour le don de vélos enfants pour permettre aux enfants qui n'en possèdent pas de pouvoir participer aux sorties de l'USEP.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

Sourires d'autistes

Monsieur le Président informe les membres qu'il a assisté à la réunion de l'association pour présenter le dossier au Conseil Général d'ARRAS en présence de Monsieur KRAJEWSKI, Vice-Président.

Une seconde réunion a eu lieu avec Monsieur le Sous – Préfet, en présence de Monsieur TASSEZ, Vice-Président de la commission du sport et handicap d'Artois Comm, afin de présenter à nouveau le projet auprès de la DDASS.

Le dépôt du dossier au CROSM doit se faire pour le 30 Avril.

Il faudra son approbation pour que le conseil général finance le projet. Les besoins ont bien été identifiés. L'avis serait donc plutôt favorable cependant il existe d'autres projets à financer auparavant.

La décision interviendra en septembre ou octobre.

Madame MOREL conseille aux membres de prendre connaissance du dossier ou tout au moins de l'introduction qui résume bien l'histoire et le combat de l'association.

Monsieur le Président fait circuler le logo qui a été choisi pour représenter l'association.

Pour la réalisation du projet, Monsieur le Président signale qu'il sera nécessaire de reprendre des terres à l'actuel exploitant. C'est un point qui sera discuté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil. L'association Sourires d'Autistes souhaite disposer d'une surface de l'ordre de 2 hectares.

Commission recrutement

Monsieur DELAYEN demande si Madame Six a bien pris contact avec les candidates retenues en vue de préparer la commission recrutement prévue lundi 29 Mars. Monsieur le Président lui répond qu'il a fait le nécessaire.

Aide aux devoirs

Monsieur DELAYEN soulève également la question de l'aide aux devoirs. Selon lui, quelques familles seraient intéressées par cette formule, les enfants ayant des difficultés à se mettre à leurs devoirs en rentrant chez eux tardivement après la garderie. Selon Madame

MOREL, la commune ne peut proposer qu'un service de surveillance, une aide aux devoirs n'est pas de son ressort et relèverait plutôt de l'école elle-même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45